

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Mobile : 06 44 02 53 20

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

LE MANS PIC

P4

Déposé
le 25/09/2024
Le Mans CTC

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire

Edito : Refaire de l'Ecole le ciment républicain	p. 1	Marronnier de rentrée	p. 3
Le chaos des savoirs	p. 2	Bâti scolaire...	p. 4

L'ÉDITO

Refaire de l'Ecole le ciment républicain

par Alexis Marganne

Une rentrée sans annonce fracassante, sans ministre en opération de communication : quel repos tant nous avons été habitués aux mesures toujours plus efficaces pour mettre à bas l'Ecole publique. Mais cette pause n'est malheureusement pas liée à une volonté de s'organiser pour apporter à l'Ecole ce dont elle a grand besoin. On la doit aux manoeuvres d'un Président qui veut imposer un budget avec moins de dépenses publiques, qui pense que les maux de l'Ecole ne nécessitent pas les moyens que nous réclamons. Pour sauver l'Ecole, depuis 2017, le Président porte des thèmes et des mesures propres à la Droite : uniforme, SNU, orientation de plus en plus précoce, parcoursup pour classer et trier les Terminales, soutien inconditionnel au privé derrière le masque de la mixité sociale, sanction financière sur les familles dites défailtantes... Ajoutons à cela les tentatives de plus en plus nombreuses d'encadrer par des procédures la façon dont nous devons travailler (évaluations, manuels labellisés, forcing pour amener les solutions d'acteurs extérieurs...) La nomination de M. Barnier, issu de la Droite, qui

a exprimé des positions très éloignées des nôtres, peut faire craindre le pire pour l'Ecole, d'autant plus s'il cherche le soutien du RN pour faire durer son gouvernement. Ses priorités, la sécurité et l'immigration, mantra politique depuis 2002, ignorent les vrais besoins de l'Ecole et du pays (environnement, égalité de genre, discriminations, services publics) et donnent du crédit à un RN aux portes du pouvoir.

La République qu'il veut n'est pas celle dont nous avons héritée. Car rappelons nous en : c'est une mobilisation politique et sociale de très grande ampleur, lors de l'Affaire Dreyfus, qui fonda la République sur le respect des droits et des libertés de chaque individu, contre ceux qui pensaient que la sécurité nationale pouvait justifier l'injustice. Car rappelons le : nous sommes les héritier.es des instituteurs et institutrices qui ont contribué à cette grande victoire du Progrès et des Lumières. C'est en lui redonnant des moyens que l'Ecole tiendra sa promesse d'amener les élèves sur les voies d'une vie pleinement libre au sein d'un cadre commun, la République.

Le chaos des savoirs

par Jeffrey-Gaylord Rémaud

Au SNES-FSU, nous sommes particulièrement soucieux des personnels et des troubles professionnels. Aussi il nous importe de prévenir les autorités administratives avant la lecture de ce qui suit.

En effet, nous avons pu lire très récemment dans un quotidien bien connu de la presse régionale qu'aucun établissement n'aurait déclaré ne pas déployer les groupes dits de besoin.

Alors même que dans cet article toujours, une cellule du rectorat nous expliquait le déploiement compliqué de ces groupes dits de besoin. Alors qu'en est-il ?



Partout où cette réforme est mise en place, elle s'est traduite par des dégradations... Dégradation globale de tous les services des enseignants et de leurs emplois du temps, eu égard à l'ajout de cette énième complexité des groupes en sus des infrastructures sportives, des personnels partagés, de la pause méridienne, etc.

Dégradation aussi pour celles et ceux à qui elle était destinée : les élèves entrants en 6ème... Tout professeur principal de 6ème pourra attester du fait que l'entrée en sixième est complexe. Appréhender un nouvel espace, changer de salles, de professeurs, bref comprendre un emploi du temps... et là, cette année, cette question : Monsieur, ce sera qui notre professeur de Maths ?

Alors soit M. Euclide soit Mme Hypoténuse soit Mme X ou M. Y dès qu'on saura qui est nommé... Oui mais moi j'ai lequel... Ah ben ça, ça dépendra de ton groupe...

Et en Français c'est pareil ? oui... Ah les mêmes profs ? Ah, non M. Adverbe, Mme Licence-Poétique ou

dès qu'on saura Mme Lacune ou M. Conditionnel... mais rassurez-vous ça pourra évoluer dans l'année... L'école de la bienveillance qu'on vous dit... C'est pour que nos petits progressent... enfin surtout en gestion d'emploi du temps...

En Sarthe, comme ailleurs de nombreux établissements n'appliquent donc pas et n'appliqueront pas la réforme tant combattue par les équipes et les parents d'élèves... Oui on peut aisément affirmer que des établissements ne l'appliquent pas ou ne l'appliquent pas dans l'esprit tel que l'ont voulue les ministres successifs notamment l'antépénultième, Gabriel Attal.

Tout d'abord, certains ne l'appliquent pas, non pas par conviction mais par manque de moyens en personnel pour assurer ces groupes.

D'autres, ont jugé bon de respecter les besoins des élèves : en effet, nombre d'équipes, tout particulièrement de Lettres, ont estimé que les élèves avaient besoin d'hétérogénéité... qu'un élève allophone puisse par exemple entendre un lecteur fluide !

Qu'a-t-on fait ? On a donc mis à profit les quelques moyens alloués pour faire des groupes-classes toujours hétérogènes mais moins pléthoriques...

Somme toute, on a montré la voie au ministère : la prochaine étape sera donc d'abroger cette réforme absurde qui ne fait que complexifier pour tout simplement nous permettre d'avoir des classes aux effectifs plus légers et conformes aux standards européens. A la longue, une fois remis du choc, ils vont bien finir par le savoir !



Marronnier de rentrée

par Alexis Marganne

Bien malheureusement, nous parlons d'un sujet désormais récurrent dans la presse en septembre : y aura-t-il un professeur devant chaque classe ? Cette année s'est enrichie d'une autre question : y aura-t-il une place ou un accompagnant pour chaque élève avec des besoins spécifiques ? Et si le grand public percevait mieux leurs apports essentiels à l'École, la presse poursuivrait cette litanie de « y aura-t-il » avec le nombre d'infirmiers, de Psy-En, de personnels d'intendance, d'agents dans les services académiques, d'agents territoriaux... Finalement, Attal et Belloubet ont réussi, avec leurs rodomontades, à faire du problème des absences la marque de l'incompétence du Ministère. Mieux encore, pour les journalistes éducation des médias, notre organisation syndicale est devenue une excellente source d'informations sur l'état de l'enseignement secondaire en France.

Hors établissements d'enseignement spécialisé, la Sarthe compte 56 collèges et 12 lycées publics. Le recensement suivant, construit grâce à vos retours, comptabilise les manques issus de besoins en personnels connus avant la fin de la dernière année scolaire. Un établissement touché par plusieurs problématiques est comptabilisé dans chacune d'elle. Des manques sont recensés sur 18 collèges et 4 lycées :

- manque d'un personnel de vie scolaire : 5 établissements
- manque d'un personnel d'inclusion : 1 établissement
- manque d'un personnel médico-social : 5 établissements
- poste complet d'enseignant non pourvu : 10 établissements
- manque d'un enseignant pour assurer des «petits bouts d'heures» (ex : BMP de 4heures) : 12 établissements

Cela ne surprendra personne : La rentrée 2024-2025 est comme la précédente : l'engagement d'un « enseignant devant chaque classe » des Ministres n'est pas tenu. Nous sommes malheureusement certains qu'il en sera de même en 2025 car le Service Public de l'Éducation connaît des évolutions qui transforment l'affectation des enseignants en une équation impossible à résoudre pour les services académiques. Voici ce qui la compose.

1. La baisse des DHG et du volume horaire des matières entraînent une hausse des compléments de service avec des quotités horaires de plus en plus faibles par établissement. Certains signalaient par ex 4h de BMP en Français. S'il n'est pas assemblé avec un ou deux autres bouts d'heures dans un rayon kilométrique raisonnable, il ne trouvera pas preneur. Ces petits bouts ne peuvent même pas servir aux stagiaires ou de moins en moins aux stagiaires, tant on les pousse à faire des 9h ou des 18h et de préférence, dans un seul établissement, étant donné qu'ils ont des trajets pour leurs formations.

2. La multiplication des postes sur plusieurs établissements pousse de plus en plus d'entre nous à demander des temps partiels, laissant dès lors les petits bouts de BMP sans personne pour les assurer. Outre la fatigue des transports et les frais remboursés tardivement par le rectorat, il y a l'épuisement lié aux emplois du temps et le sentiment d'isolement car on ne peut pleinement appartenir à un établissement.

3. La crise du recrutement accentue le besoin en enseignants non-titulaires qui ne peuvent être attirés et fidélisés qu'à la condition de trouver des postes qui les satisfont, sans quoi, ils ne prennent pas les postes ou démissionnent. Il en va de même pour les professeurs stagiaires ou néotitulaires qui n'hésitent plus à démissionner si le lieu d'exercice ou le service est incompatible avec leurs contraintes. Ces départs rendent sans fin le recrutement en urgence de personnels qui génèrent, pour les Dipe, de nouvelles contraintes pour les affectations. Ces dernières créent de nouvelles insatisfactions conduisant à des départs qui eux-mêmes conduisent à de nouveaux recrutements...

Il n'y a pas besoin d'être lauréat d'un concours de la haute administration pour comprendre que l'École publique ne peut plus fonctionner comme il faut du 1er septembre au 8 juillet.

Le SNES-FSU ne cesse de dire aux services de l'Éducation Nationale qu'il faut augmenter les moyens car il existe un seuil minimal, largement franchi, qui garantit aux établissements la présence des personnels nécessaires pour leur bon fonctionnement durant les 36 semaines où les élèves sont reçus. La revalorisation de tous les métiers est la garantie d'un Service Public de qualité.

Bâti scolaire, entretien des locaux et adaptation au changement climatique

Le SNES-fsu 72 a profité de la tenue du CDEN (conseil départemental de l'Education nationale), le 11 septembre dernier en présence du préfet et d'élus du département pour poser quelques questions relatives au bâti des collèges. Les voici accompagnées des réponses fournies par M. Trifaut, conseiller départemental en charge des affaires scolaires. Le SNES-FSU en prend note même s'il n'a pas toujours été en mesure de saisir toute la teneur du propos.

Question 1 : normes thermiques des collèges

Pouvez-vous nous indiquer combien de collèges dans le département respectent les normes thermiques, garantissant une isolation efficace contre le froid et le chaud ?

De plus, nous aimerions connaître le calendrier prévisionnel de mise aux normes de l'ensemble des établissements concernés.

Anthony Trifaut : Selon les dates des rénovations, les normes à respecter ne sont pas les mêmes. Les normes du 1er janvier 2022 obligent à l'efficacité thermique et à l'isolation chaud/froid. Ainsi les dernières réalisations tablent sur une réduction de 50% de la consommation d'énergie. A l'horizon 2032 plus de 30 collèges publics et privés (56 collèges publics en Sarthe) auront bénéficié d'une révocation thermique et énergétique : les rénovations post 2022 suivent des normes plus strictes qu'antérieurement.

Question 2 : mobilités douces au sein des collèges

La FSU souhaiterait savoir si une réflexion est en cours concernant la mise en place d'infrastructures facilitant les mobilités douces pour les personnels et les élèves dans les collèges, telles que des arceaux et abris à vélos conformes, des douches pour les personnels, ainsi que des bornes de recharge pour vélos et véhicules électriques.

A. T. répond que depuis 2021 tout un programme est lancé comportant la construction d'abris à vélos accessibles, sécurisés et différenciés (personnels/élèves). A ce jour dix ont été réalisés et 15 nouveaux abris seront créés dans les prochaines années.

Ceci dit, précise-t-il, le Département n'est pas favorable à une généralisation à tous les collèges ruraux car les élèves y arrivent d'abord en transports en commun et non à bicyclette.

En ce qui concerne les bornes de recharge, une ré-

flexion est en cours intégrant la possibilité d'y associer des ombrières solaires mais, ajoute-t-il, la réglementation impose la mise en place de bornes mais ne fixe pas de quota. Le département les installera selon les besoins locaux.

Par ailleurs, assure-t-il, douches et vestiaires pour les personnels sont prévus dans toutes les dernières constructions et les futures opérations les intégreront également.

Question 3 : Diminution du personnel TOS dans les collèges

Nous avons constaté, à cette rentrée, une diminution du nombre d'agents départementaux dans plusieurs collèges. Cette réduction est-elle temporaire, en lien avec les ajustements de rentrée, ou s'inscrit-elle dans une politique plus durable de diminution des effectifs ?

A. T. assure que le département est attaché à l'humain dans les collèges. Cela n'empêche pas que des réductions d'effectifs aient eu lieu. Elles peuvent s'expliquer par un nouveau calcul du barème décidant du nombre d'agents par établissement. Ce nouveau barème tient compte de l'évolution des bâtiments et des effectifs élèves. Selon lui, cela pourrait aussi se traduire par une redistribution des agents entre établissements.

ENGAGÉES AU QUOTIDIEN
F.S.U.

1er octobre 2024
JOURNÉE
INTERPROFESSIONNELLE UNITAIRE

RÉMUNÉRATIONS
EMPLOIS
BUDGETS

**Mobilisons-nous pour
la Fonction publique et les services publics !**